

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

LORO : tous d'accord pour se coucher devant la direction de l'institution prétendument d'utilité publique ?

Le choix de la Loterie romande de délocaliser une partie de ses opérations informatiques en Pologne, avec des licenciements de collaborateurs de plus de 50 ans à la clé, a fâché cinq législatifs cantonaux qui ont condamné cette volonté.

Le premier Parlement à l'avoir fait est celui du Jura, le 5 septembre, dans sa résolution n°182 intitulée « Pas de délocalisation des activités de la Loterie romande », soutenue par 56 députés sur 56 présents ! Une unanimité rare, même pour une résolution. Le Ministre en charge du dossier, Jacques Gerber, était intervenu à la tribune pour encourager les députés à accepter cette intervention en ces termes (extrait du Journal des débats du 5 septembre 2018 :

« Monsieur le Député, le Gouvernement n'a pas l'habitude de monter systématiquement pour soutenir une résolution. Je pourrais presque vous dire ici qu'elle est en cours de réalisation et inviter le Parlement à ne pas la soutenir. Je n'en ferai rien, rassurez-vous ! Le Gouvernement partage votre appréciation. Il s'est engagé avec pas mal de ressources dans la dernière votation concernant la loi sur les jeux d'argent, avec pour argument principal justement cette approche très locale et culturelle des associations qui étaient soutenues par la LORO mais également par les fonds qui venaient de nos régions. Nous nous sentons quelque part un peu trahis par cette manière de faire de la LORO. Nous n'avons pas encore eu une séance de la conférence spécialisée des loteries au niveau des conseillers d'État en Suisse romande. Il était prévu d'avoir une discussion lors de cette conférence. Suite à cette résolution, je ferai quelques démarches qui vont précéder cette prochaine rencontre. Par contre, soyez rassurés que la position du canton du Jura sera affirmée de manière très très ferme durant cette séance. Nous considérons qu'il n'est absolument pas approprié d'agir de la sorte et je pense que ce point sera soutenu – je n'en ai aucun doute – par mes autres collègues romands. »

Mais voici qu'en ce début d'année nous apprenons que la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ), composée de 6 conseillers d'État, dont 5 mandatés par leur législatif pour s'opposer à cette délocalisation, a entériné le choix de la LORO. « *Il s'agit d'une refonte ciblée et techniquement nécessaire qui ne s'inscrit pas dans un contexte global de réduction de l'emploi en Suisse romande* »¹, se justifie l'organe de supervision de la LORO. Les 4 opérateurs de plus de 50 ans licenciés doivent être rassurés : pas de perte d'emplois globale, seulement les leurs. La CRLJ enfonce le clou du cynisme en précisant que « *les changements parfaitement légitimes auraient dû faire l'objet d'une meilleure communication* »¹.

Nous espérons que ce n'est qu'une majorité et non l'unanimité des membres de la CRLJ qui saluent cette politique ultralibérale d'une institution d'utilité publique, qui n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai en la matière (gestion du PMU en France dès 2005 et impression des billets aux États-Unis dès 2015).

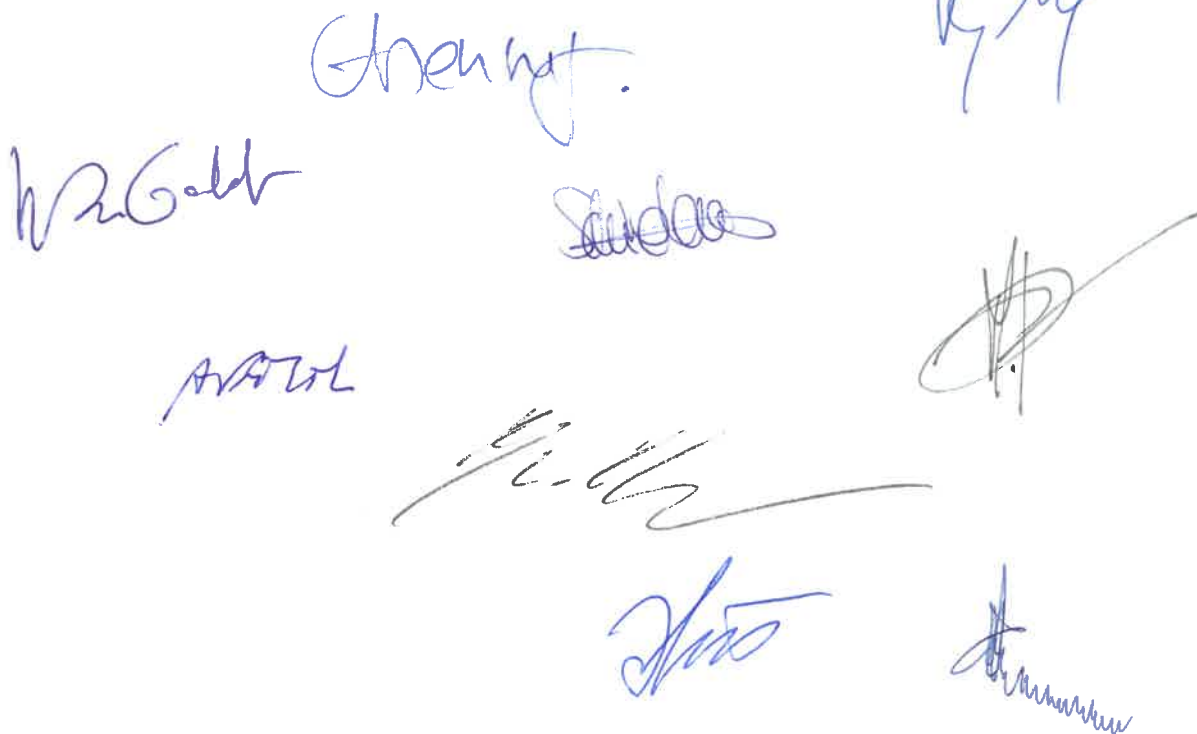
Aussi, comme il ne peut y avoir de collégialité dans ces organes intercantonaux au même titre que dans les exécutifs cantonaux, nous demandons au Gouvernement jurassien :

- 1. Le Ministre jurassien en charge du dossier a-t-il respecté et défendu la position prise par le Parlement jurassien au sein de la CRLJ, et a-t-il été aussi ferme et déterminé dans son opposition qu'il l'était le 5 septembre dernier ?**

2. Dans le cas contraire, comment explique-t-il alors ce revirement et cette position totalement contradictoire avec ses déclarations du 5 septembre 2018 ?
3. La CRLJ a-t-elle au moins imposé à la LORO l'établissement d'un plan social fort en faveur des employés de plus de 50 ans licenciés et victimes de cette recherche de profits supplémentaires, déplacée de la part d'une institution d'utilité publique ?
4. Dans le cas contraire, entend-il exiger qu'un tel plan soit mis en place rapidement ?
5. Doit-on s'attendre à d'autres décisions de la LORO du même tonneau, relevant du libéralisme cher à la majorité des gouvernements cantonaux, ou la CRLJ a-t-elle demandé à la seule personne qui aurait dû perdre son emploi dans cette affaire, le directeur de la LORO, de modérer ses pulsions libérales qui démantèlent progressivement la société qu'il dirige ?
6. Les conséquences sociales du jeu ne sont plus à démontrer. Peut-on envisager que la LORO participe davantage aux effets financiers des problèmes sociaux qu'elle crée, mais qui sont assumés aujourd'hui par les cantons seuls ?

Delémont, le 30 janvier 2019

Groupe Verts et CS-POP
Rémy Meury



A collection of handwritten signatures in blue ink, including the name 'Grenier' and several other illegible signatures.

¹ Citations sorties de l'article à ce sujet de la Tribune de Genève du 8 janvier 2019